

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Ki Tétsé



Au Puits de La Paracha

Ki Tétsé

« **Qui t'est arrivé** » : dans ce monde, rien n'arrive jamais seul ni par hasard

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek (...) de ce qui t'est arrivé sur le chemin » (25, 17-18)

L'explication donnée par les livres saints au sujet de "l'impureté d'Amalek" est connue et se trouve contenue en allusion dans la valeur numérique de son nom (240) qui équivaut à celle de כפק (le doute). En effet, son unique but est de "refroidir le bain brûlant" alimenté par le feu sacré de la Emouna en Hachem et dans le fait qu'Il dirige le monde. Amalek s'évertue à refroidir cette Emouna en introduisant toutes sortes de doutes et, par-dessus tout, celui de « *ce qui t'est arrivé* », à savoir le doute au sujet de la providence Divine qui s'exerce sur chacun, individuellement et avec précision.

Pour lutter contre cette "impureté", la Torah nous ordonne (verset 19) : תמחה את זכר עמלק [Efface le souvenir d'Amalek], **afin de déraciner totalement cette pensée perverse**. Le Tiférète Chemouel donne davantage de précisions : il est, en effet, écrit : תמחה את זכר עמלק מתחת השמים [Efface le souvenir d'Amalek de dessous les cieux]. Il en déduit que la Torah nous enjoint non seulement d'effacer le souvenir d'Amalek, mais aussi de tous ceux qui suivent la même doctrine et soutiennent que tout ce qui arrive se produit, "**dessous les cieux**", sans aucune intervention de la providence individuelle. A l'inverse, **il nous incombe donc d'enraciner en nous la conviction que tout ce qui se passe ici-bas, de bien ou de mal, découle de la parole du Saint-Béni-Soit-Il** qui trône dans le Ciel et dirige chaque événement, à chaque instant. Chacun doit être convaincu que personne ne peut lui prendre ce qui lui est réservé sans un décret céleste préalable, et que la subsistance de chacun est décidée depuis Roch Hachana. **Personne ne peut augmenter ses gains ni subir de perte, ne peut réussir ni échouer dans ses entreprises, s'il n'en a**

pas été décidé ainsi dans le Ciel. Et plus encore : même un brin de paille ne peut bouger si le Roi des rois ne lui a pas ordonné : "Va d'ici à là !"

En passant, nous avons déjà fréquemment évoqué que, parfois, une personne se cause lui-même une perte en utilisant son "quota de jouissances" dans des futilités, et cela va sans dire, lorsqu'il l'utilise dans des choses défendues רח"ל.

Le Ben Ich 'Haï écrit à ce sujet (Od Yossef 'Haï Par. Chela'h) : « **Il existe une plaie dont souffre la majorité des gens, qu'il s'agisse de ceux qui sont versés dans l'étude de la Torah ou de ceux qui s'adonnent au commerce et, moi leur serviteur, parmi eux** : il est, en effet, rapporté dans le livre "Kéter Malkhout" (§90) que la Guemara (Sanhédrine 26b) enseigne : "מחשבה מועלת אפי' לדברי תורה" ["La pensée d'un homme endommage (le but), et même dans le domaine de la Torah"], et Rachi d'expliquer : "La pensée qu'entretient un homme, 'Je ferai ceci et cela, je réussirai à accomplir telle ou telle chose', cause l'arrêt de cette chose et entraîne qu'elle ne se réalise pas. Il en est de même, dans le domaine de la Torah, quand quelqu'un dit, par exemple : 'Arrivé à tel jour, j'aurai achevé l'étude de tel ou tel traité talmudique.'"

« Souvent, des biens et de la richesse sont promis à quelqu'un, ou la réussite dans ses affaires doit lui être octroyée, mais, parce qu'il se laisse emporter par son imagination, et qu'il se voit déjà plongé dans le bien-être et l'abondance, et qu'il tire une jouissance de cette imagination, **il empêche cette promesse de se réaliser**.

« Et si l'on se demande : pourtant, s'il a été décrété à Roch Hachana telle ou telle abondance, bénédiction ou prospérité, comment peut-il les perdre à cause de ses pensées et de son imagination ? La réponse est : il les a déjà reçues ! Grâce à son



imagination, il a déjà "vécu" cette jouissance. Il a déjà éprouvé la joie associée à cette jouissance comme s'il l'avait vécue dans les faits (comme l'enseigne la Guemara (Brakhot 55a) à propos de celui qui fait un bon rêve : il arrive que la joie qu'il éprouve par son imagination lui fasse perdre, dans les faits, l'objet de son rêve), et la majorité des gens subissent un préjudice de cela. C'est d'ailleurs ce que nos Sages appellent "Yioune Téfila" [examiner l'objet de sa prière], ce dont ils nous ont mis en garde : il ne faut pas imaginer dans son esprit, après la prière, le bienfait pour lequel on a prié comme s'il nous était déjà acquis. »

Il est clair que l'on ne vient pas interdire à un homme de prévoir à l'avance ce qui lui arrivera. Mais, il faut néanmoins veiller à ne pas ressasser de futilités chimères et se voir déjà devenir "le nanti de la ville".

Le Ben Ich 'Haï poursuit en rapportant une histoire extraordinaire :

Un juif s'efforçait avec peine de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Pour ce faire, il allait chaque jour au village arabe proche de chez lui et y achetait des poules et des œufs, qu'il ramenait ensuite dans sa ville pour les revendre. Malheureusement, les produits de ses efforts ne suffisaient pas à rassasier les ventres affamés.

Un jour, alors qu'il revenait pieds-nus du village arabe, un panier contenant plus de mille œufs sur la tête, et des poules ligotées pesant sur ses épaules, il se mit à penser :

« Jusqu'à quand vais-je me fatiguer autant pour obtenir ma subsistance ? Aujourd'hui, je n'irai pas au marché vendre les œufs et les poules, mais je vais rentrer chez moi. Je déposerai les poules sur les œufs afin qu'elles les couvent. De la sorte, chaque œuf me donnera un poussin. Après dix jours, j'aurai ainsi mille poussins de ces mille œufs. »

Il continua ainsi à méditer des projets et des calculs qu'en l'espace d'un mois ou deux, il aurait en main deux cent mille poussins de ces mille œufs, qu'il vendrait,

pensa-t-il, à un dinar chacun, ce qui lui ferait deux cent mille dinars.

« Ensuite, se dit-il, j'abandonnerai cette affaire, et j'achèterai, avec cet argent, de la laine, que j'enverrai à Londres en faisant un bénéfice d'au moins cinquante pour cent. Les émissaires que j'enverrai alors sur place, achèteront là-bas une marchandise avec la valeur de la laine et, ainsi de suite, d'une marchandise à l'autre. » En bref, il calcula, qu'au terme de trois ans, il aura en poche la somme de cinq cent mille livres en or. Il achètera alors un certain terrain avec une maison, des jardins et des vergers, et plusieurs commerces qu'il louera, ce qui le rendra riche comme Rothschild. De cette manière, tous les riches de la ville seront considérés comme insignifiants en comparaison à lui, et on le nommera alors "président et chef de la communauté". Lorsqu'arrivera alors le jour de l'anniversaire du roi, où sont envoyés les gens importants pour lui rendre honneur, il sera choisi comme tête de la procession.

Tout en imaginant comment il se prosternerait alors devant le roi, il se courba pour lier le geste à la pensée, et les poules ainsi que les œufs tombèrent dans un trou qui se trouvait à proximité. Le bruit des œufs qui se brisèrent le réveilla de ses songes, et il vit alors qu'il ne lui resterait plus rien : ni œufs ni poussins ni dinar ni terrain ni maison ni vergers ni chef de communauté ni délégation devant le roi, seulement des œufs brisés et des poules mortes !

On voit, de là, à quel point un homme peut entraver les bienfaits qui devaient lui arriver, à cause de son imagination. **Un homme doit savoir clairement que toutes ces illusions qui lui montent à l'esprit ne sont que l'œuvre du Satan afin de lui faire perdre les bienfaits qui lui étaient destinés réellement.** C'est pourquoi chacun devra s'armer de courage et combattre ses tendances naturelles. Et, bien qu'il doive faire sa part d'efforts personnels ("Hichtadloute") et se comporter comme il convient dans ce monde, il devra néanmoins



chasser de son esprit toutes les illusions, fruit de son imagination, et tous les mirages suscités par son cœur et par son esprit.

Le Ben Ich 'Haï se sert de ce qui précède pour expliquer le verset de notre Paracha (Dévarim 22, 8) : **כִּי תִבְנֶה בַּיִת דֹּדֶשׁ וַעֲשֵׂה מִעֻקָּה לְנֶגֶךְ** [*Lorsque tu construiras une nouvelle maison, tu feras un parapet à ton toit, et tu ne feras pas couler le sang dans ta maison en provoquant la chute de celui qui tomberait de lui*] : « Lorsqu'un homme construit quelque chose de nouveau, qu'il germe en lui une nouvelle idée grâce à laquelle il peut s'enrichir, ou autres, il fera un "parapet" à ce qu'il a dans la tête (considérée comme le "toit" de l'homme). Il ne vivra pas dans l'illusion, en s'imaginant "combien il gagnera de cette affaire, etc." Car sinon, il provoquera la chute de celui qui tomberait **de lui** (du "toit" lui-même), puisque, à cause de son imagination et des chimères qu'il entretient dans son esprit, il est susceptible de provoquer sa propre chute en perdant tout ce qui lui avait été octroyé dans la réalité. **Et même si, à Roch Hachana, avaient été décrétés à son encontre bien-être, aisance et richesse matérielle, en laissant son esprit s'emporter par son imagination, il les perdra.** »

Pour en revenir à Amalek, l'arme la plus sûre pour le repousser est donc la Emouna sans compromis, comme il est écrit au sujet de la guerre à mener contre lui : « *Et lorsque Moché levait les mains, Israël était victorieux* » (Chémot 17, 11), et la Guemara d'expliquer (Roch Hachana 29a) : « *Etaient-ce les mains de Moché qui faisaient gagner la guerre ou qui la faisaient perdre ? Mais, c'est pour te dire que "tout le temps qu'Israël regardait En-Haut et soumettait son cœur à son Père céleste, il gagnait, et sinon, il perdait".* »

Et c'est pour cela que la Torah nous enjoint (à la fin de la Paracha) : **לֹא תִשְׁכַּח** [*N'oublie pas*], afin de suggérer qu'en tout temps et en toute circonstance, il nous incombe de mener cette "guerre sainte" contre Amalek en regardant vers le Haut et en renforçant en nous-mêmes la Emouna que tout ce qui nous arrive est dirigé par la Providence suivant

un calcul extraordinairement précis et individuel. Et non seulement il n'y a aucun hasard dans le monde, mais de plus, même un homme doté de libre-arbitre n'est pas en mesure de causer un quelconque préjudice à autrui.

Rabbénou Bé'hayé l'a écrit explicitement à propos du verset : « *Et tu feras un parapet à ton toit* » (Dévarim 22, 8) :

« D'après le Midrach (Chabbat 32a), le verset : **"Tu feras un parapet à ton toit (...)** *en provoquant la chute de celui qui tomberait de lui*" parle d'un homme à l'encontre duquel il avait été décrété, depuis les six jours de la création, qu'il tomberait. Malgré tout, la Torah ordonne à chacun : ne sois pas, toi, responsable de sa mort. Le sens de ce Midrach est que toutes les créatures ont été conçues selon une tendance particulière et selon une volonté précise, et le Saint-Béni-Soit-Il leur a fait savoir, dès le commencement de la création, tout ce qui les concernerait et tout ce qui leur arriverait. Il leur a fait savoir comment elles vivraient et comment elles mourraient, ainsi que tout ce qui concernerait leur subsistance, si elle serait abondante ou difficile, si elle leur arriverait grâce à elles-mêmes ou grâce à autrui, en accord avec l'enseignement de la Guemara ('Houline 60a) : l'ensemble des créatures ont été conçues selon leurs tendances et selon leur allure (...), et tous le désirèrent et l'acceptèrent. Et c'est à ce sujet qu'il est dit (dans le Midrach) : "On parle d'un homme à l'encontre duquel il avait été décrété depuis les six jours de la création qu'il tomberait" et, malgré tout, un châtiment attend celui qui provoquerait sa mort. C'est pourquoi il est écrit : **"Tu feras un parapet à ton toit"**, afin de ne pas provoquer sa chute. »

Le 'Hinoukh (Mitsva 546) écrit également dans le même esprit :

« Un des fondements de cette Mitsva est que, **puisque Hachem dirige tous les détails qui concernent chaque homme, qu'Il connaît tous ses actes, et que tout ce qui lui arrivera, de bien ou de mal, se produit parce qu'Il l'a ainsi décrété et ordonné,**



selon ses mérites ou ses manquements, comme il est dit : "Personne ne reçoit le moindre petit coup sur son doigt ici-bas si cela n'a pas été proclamé auparavant d'En-Haut", malgré tout, l'homme doit se préserver des contingences du monde. »

**« Invoquez-Le lorsqu'il est proche » :
l'agrément des prières pendant ces jours-ci**

« Et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois de jours » (21, 13)

Dans le Zohar (72a), ces versets sont rapportés au sujet de la Téchouva (du repentir) et sont expliqués ainsi : « "Et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois de jours" : ר"ה דא ירהא דאלול רביה סליק משה למזרח קמו קב"ה ["Il s'agit du mois d'Eloul au cours duquel Moché est monté sur le mont (Sinai) afin de demander miséricorde au Saint-Béni-Soit-Il"]. Rav 'Haïm Vital (Ets Ha Daat) l'explique en ces termes :

« Cette Téchouva est essentiellement agréée pendant le mois d'Eloul qui est appelé "un mois de jours redoutables" parce qu'alors ta prière est écoutée (...). »

Le Gaon de Vilna (Adérète Eliaou Ki Tissa 13, 7) rapporte à ce sujet le verset de la Parachat Ekev : « Et je suppliai Hachem durant quarante jours », et explique "qu'il s'agit des quarante jours entre Roch 'Hodèche Eloul et Yom Kippour, durant lesquels Moché Rabbénou ne fit rien d'autre que de supplier pour eux (pour les Bné Israël), et c'est pourquoi ces quarante jours ont été institués comme jours de prières et de supplications. Et à Yom Kippour, Il les agréa".

De même, le Chaar Hamélèkh (Chaar 1, §5) rapporte la Guemara du traité de Brakhot (60a) : « Durant les quarante jours de la conception du fœtus, le père et la mère peuvent prier que ce soit un mâle car, alors, ils sont encore en mesure de transformer le fœtus (par leur prière) d'une fille en garçon. »

Sur le même principe, explique-t-il, sont construits les quarante jours entre le début d'Eloul et Yom Kippour, car ce sont des jours de "conception du fœtus" de l'année prochaine. Et l'homme est alors en mesure de demander miséricorde et de s'épancher en suppliques devant D. afin que son état soit transformé (si l'on peut dire) du caractère féminin [בדנת נוקבא, qui évoque le Din, la rigueur] en caractère masculin [בדנת דוכרא, qui évoque le déversement de la miséricorde].

Le Rav de Satmer déclara un jour :

« On sait que le Baron de Rothschild prodiguait son argent avec une grande générosité, à des centaines de milliers de juifs qui venaient frapper à sa porte. Les gens attendaient alors longtemps dans la file qui s'étendait dans le couloir de son palais jusqu'à être finalement reçus dans son bureau. Chacun exposait alors devant lui son "histoire" : l'un avait un enfant malade, l'autre avait marié treize enfants, le troisième n'avait pas d'appartement, le quatrième devait s'occuper de... Les sujets se prolongeaient alors sans fin ni limite. C'est pourquoi le Baron institua que, dorénavant, chacun commencerait son "exposé" dans la file d'attente, et lorsqu'il entrerait dans son bureau, il ne dirait que la conclusion et combien il avait besoin... et pas davantage !

Il en est de même pour nous : venir dans la partie interne du palais (si l'on peut s'exprimer ainsi) à Roch Hachana et exposer alors tout son "cas" peut paraître peu convenable. Cependant, si **dès à présent** où il est encore tôt, durant le mois de miséricorde et de prières, l'homme commence déjà à exposer ses besoins, à prier pour eux, et avant tout, à se préparer comme il se doit, afin de pouvoir pénétrer de manière convenable dans la partie interne du palais, **il pourra ainsi se contenter, le jour de Roch Hachana, de ne dire que la "conclusion". Et il pourra alors jouir de l'amour, la générosité, la bienveillance et de la bénédiction divines.**

